



Nouvelle mandature, résultats des élections IRP 2014

Une nouvelle mandature s'ouvre en principe pour une durée de trois ans. La CFE-CGC conforte sa position au CE de la DO Centre-Est, chez les cadres nous sommes la 3^{ième} OS, en outre la CFE-CGC progresse en nombre de DP. Nous affichons d'ailleurs un fort taux de progression depuis 10 ans. La CGT et SUD voient leur audience baisser sur la DO CE.

La mandature précédente fut riche en rebondissements, avec des révélations à répétition. (*) ...

Avec un taux de participation identique en 2014 qu'en 2011 aux élections des CE, Orange démontre son incapacité à organiser un vote électronique digne de son rang d'opérateur de référence. Avec tous les problèmes que nous avons connus durant le scrutin et lors du dépouillement -plus long que si nous avions dépouillé à la main ; le choix par la DRH Groupe du prestataire DOCAPOST démontre un manque de professionnalisme.

Bruno Mettling, Directeur Général Adjoint du Groupe en charge des ressources humaines, a déclaré : « *Le niveau de participation et le résultat confirment la qualité et la vitalité du dialogue social engagé dans l'entreprise depuis la crise sociale de 2009* ».

Dans toutes les entreprises le vote électronique augmente le taux de participation ! Le groupe Orange fait exception à cette règle, son DRH se félicite du niveau de participation atteint ! Alors que le vote électronique n'y est pour rien.

La responsable des relations sociales considère que le changement de l'OS majoritaire comme bon indicateur du climat social, avec le changement de l'OS majoritaire (CFDT passant devant la CGT).

N'oublions pas cependant que certains bureaux de vote ont eu leurs résultats à 4 heures du matin, un comble pour un système de vote qui devait au contraire délivrer rapidement les résultats. Les personnels étaient excédés et exténués par la fatigue. Il nous faudra bien tirer les leçons de cet échec pour les élections à venir.

Localement, la CFE-CGC s'engage à obtenir les réponses concernant les affaires initiées lors des mandats précédents. Affaires pour lesquelles les salariés attendent de leurs représentants des réponses adaptées.

(*) Affaire des heures sup du Directeur du CE